

Reprise : les entrepreneurs suisses ne doivent pas se faire d'illusions

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **49 (1976)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Reprise: les entrepreneurs suisses ne doivent pas se faire d'illusions

24

«Le creux de la vague n'a pas encore été atteint dans le bâtiment», estime le président central de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), M. Willy Messmer. «Croire que l'on assiste actuellement à une reprise lente mais constante équivaut à une affirmation illusoire et peu convaincante», a déclaré M. Messmer à l'assemblée des délégués de la SSE à Berne. «Nous nous trouvons bien plus à la fin d'une évolution ascendante dans la construction.»

Cette tendance a été confirmée par le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, qui estime que, l'année prochaine, la part du bâtiment dans le produit national brut sera relativement stable, soit de 12 à 14 % contre 20 % en 1972-1973.

Parlant des mesures de relance conjoncturelle, qu'il accueille favorablement, M. Messmer s'est penché ensuite sur les efforts d'économie de la Confédération et la taxe à la valeur ajoutée. A ce propos, le président central a précisé que le consentement de la SSE pourrait être remis en question: «Sans garanties nécessaires à une application réalisable au sein des entreprises, le projet ne pourra pas être approuvé par la SSE», a-t-il précisé. Evoquant le problème des étrangers, M. Messmer a déclaré qu'il n'était pas possible de remplacer facilement les étrangers dans le secteur de la construction. Malgré le recul de la production, il est toujours nécessaire de trouver un nombre substantiel d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés qu'il n'est pas possible, à long terme, de recruter dans les rangs des chômeurs suisses. De plus, il faut que la «souple» des saisonniers continue à fonctionner au cours des années à venir.

Dans ses déclarations sur les partenaires sociaux,

M. Messmer a critiqué l'attitude toujours plus rigide des organisations ouvrières dans la deuxième moitié de 1975, notamment de la direction du Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB).

Il leur a reproché d'avoir «mis le cap vers la confrontation et non vers une coopération que tout le monde réclame». Il a mis en garde la FOBB contre le fait que la nouvelle convention nationale à élaborer au cours de ces prochains mois ne devra pas être «trempée dans une sauce socialiste et marxiste». L'ouverture d'esprit sur le plan social de la SSE trouvera sa limite absolue au niveau extérieur de cette sphère idéologique des intérêts.

Enfin, M. Messmer a critiqué la lutte impitoyable que se livrent les entreprises à la bourse des soumissions sur le marché de la construction. La branche ne saurait subsister sans avoir la possibilité de réaliser des gains équitables. La SSE ne peut accepter, à la longue, qu'un marché de concurrence permettant de réaliser des prix qui, outre la couverture des coûts de production, rendent possible un gain égal au rendement moyen du marché des capitaux.

Le chef du Département fédéral des finances et des douanes a également relevé le caractère nuisible d'une lutte des prix insensée. Il a souligné toutefois que ce serait trop demander aux pouvoirs publics que d'agir directement sur le marché. Dans un aperçu sur la politique de dépenses et les mesures d'économie entreprises ou futures, M. Chevallaz s'est déclaré satisfait que la «SSE ait accepté avec compréhension la taxe sur la valeur ajoutée, même si ce n'est qu'avec réticence». (ats)

«24 Heures», du 17 juin 1976

cours des années à venir, ont été votés en vue d'empêcher que les taux mentionnés tout à l'heure ne soient dépassés vers le bas. Il est vrai que les mesures de relance édictées par le gouvernement se heurtent à certaines limites. Ainsi la réserve de projets prêts à être réalisés n'est-elle pas inépuisable. De tels projets ne peuvent être exécutés que dans la mesure où les perspectives démographiques et macro-économiques le justifient. La situation tendue des finances fédérales impose elle aussi certaines restrictions, étant entendu que les mesures destinées

à faire redémarrer l'économie ne doivent pas attiser l'inflation. Le bâtiment ne devrait, dans un avenir prévisible, exercer aucun effet stimulant sur la conjoncture. Il servira au contraire plutôt de frein. Par là même, à l'inverse des années antérieures à 1973, il n'alimentera plus la surchauffe conjoncturelle et la poussée inflationniste des prix si l'on parvient à empêcher une compression excessive des capacités de production.

Dans «Le Mois économique et financier», mai 1976, de la Société de Banque Suisse.